



*Direction de l'animation
et des relations avec la population
Service des actions culturelles
et de la vie associative*

Tél. 03 20 66 58 09

DECISION

DEC/2024/CL/2

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu la décision DEC/2023/CL/163 du 16 septembre 2023, qui valide la représentation de « Keziah JONES » Jeudi 15 février 2024 salle de spectacle le Zéphyr, 11 rue du Tilleul 59510 HEM

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer un avenant au contrat de cession mentionné ci-dessus, modifiant l'article 2 du contrat, concernant le remboursement au producteur des frais d'hébergement de l'équipe artistique sur présentation de la facture.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Hem, le 11 janvier 2024

Francis VERCAMER



Maire de HEM
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



DGS

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr

